

RAPPORT

**Rabat,
Maroc,
30 septembre-
4 octobre
1991**

**Commission
de lutte contre
le criquet pèlerin
en Afrique
du Nord-Ouest
Dix-septième session**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rapport de Réunion
N° . AGP/1991/M/2

RAPPORT DE LA 17ème SESSION DE LA
COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Tenue à
Rabat (Maroc)
du 30 Septembre au 4 Octobre 1991

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1991

2/10.730

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1
ORGANISATION DE LA SESSION	3
BUREAU	3
COMITE DE REDACTION	3
PARTICIPANTS A LA SESSION	3
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	6
1. SITUATION ACRIDIENNE	6
2. PREVISIONS ET DISPOSITIONS A PRENDRE	8
3. COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR SA MISSION EFFECTUEE A ROME	9
4. RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT EN 1990 ET 1991	9
5. DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE EXECUTIF..	10
6. EVALUATION DE L'ACTIVITE DE LA FORCE MAGHREBINE EN 1990 ET 1991 ET PROGRAMME D'ACTION POUR 1992 ET 1993..	10
7. PROJETS MAGHREBINS SUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE..	10
8. PROJET MAGHREBIN SUR LA METEOROLOGIE	11
9. PROGRAMME DE COOPERATION AVEC L'O.C.LA.LAV.....	11
10. PROJET REGIONAL DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST	12
11. PROBLEMES POSES PAR LES PESTICIDES DANS LA SOUS-REGION D'AFRIQUE DU NORD-OUEST	14
12. RAPPORTS NATIONAUX SUR LA DERNIERE INVASION	14
13. COMPTES DES ANNEES 1989, 1990 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1991 ET 1992	14
14. QUESTIONS DIVERSES	14
. Sauteriaux	15
. Projet Formation GCP/INT/517/BEL	15
. Durée de la session	15
15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	16
16. REMERCIEMENTS ET APPRECIATIONS	16

ANNEXES

N° I	: RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE EXECUTIF ALGER (ALGERIE) 20-25 FEVRIER 1991.....	1-41
N° II	: PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE DU CRIQUET PELERIN DANS LES AIRES GREGARIGENES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN 1992-93	1-6
N° III	: FONDS DE DEPOT N° 9169	1-7
	Annexe 1 : Contributions des Etats membres: Etats des comptes arrêtés au 31 Août 1991	1
	Annexe 2 : Recettes et dépenses pour les années 1989, 1990 et prévisions de dépenses pour 1991	2-3
	Annexe 3 : Détail des dépenses en 1989 et 1990	4-5
	Annexe 4 : Détail des prévision de	

OUVERTURE DE LA SESSION

Conformément à la recommandation faite par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin à sa seizième Session et répondant à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume du Maroc, le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué, en accord avec les Gouvernements des Etats membres et le Président de la Commission, la dix-septième Session à Rabat du 30 Septembre au 4 Octobre 1991.

Ont participé à cette Session les Délégués des Pays membres: Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie, ainsi que le Représentant de la FAO au Maroc et le Délégué de cette Organisation à la Session.

La Session a été ouverte, au nom de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Information, par Monsieur Mohamed Hajjaj, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, qui a souhaité la bienvenue et un agréable séjour au Maroc aux Délégués et aux Représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il a également remercié les invités d'avoir bien voulu assister à la séance inaugurale.

Monsieur Hajjaj a ensuite rappelé que les invasions du criquet pèlerin constituent une préoccupation permanente et un danger potentiel pour l'ensemble des Pays de l'aire d'invasion.

La dernière invasion en date s'est étalée de 1987 à 1989 et a amené les Pays membres de la Commission à traiter près de 10 millions d'hectares contribuant ainsi de façon déterminante à juguler l'invasion. Cette même invasion a donné lieu à un élan de solidarité internationale et une concertation permanente qui a abouti à la tenue à Fès de la Conférence Internationale sur le Péril Acridien les 28 et 29 Octobre 1988 à l'invitation de sa Majesté le Roi Hassan II- Que Dieu le Glorifie!-

La création de la Force Verte Internationale sous l'égide de la FAO a constitué l'une des principales résolutions de cette conférence. La Force Maghrébine, composante de la Force Verte, poursuit à ce jour le rôle qui lui est assigné.

Par ailleurs, Monsieur Hajjaj a mis en exergue le rôle important que joue la formation et la recherche dans ce domaine. Tout en saluant les efforts déployés par la FAO dans les multiples volets de la lutte antiacridienne, il a souligné que les Projets Maghrébins qui lui sont soumis méritent tout son intérêt comme il est souhaitable de renforcer le Secrétariat de la Commission pour lui permettre de mener à bien sa mission.

Parlant de la situation acridienne actuelle, il a souligné la présence de reproductions de populations solitaires du criquet pélerin dans des zones limitées de l'Afrique de l'Ouest où les conditions écologiques sont favorables. Ce qui impose à nous tous plus de vigilance et la prise des mesures nécessaires pour faire face à toutes les éventualités.

Et parmi les mesures à prendre, il a cité l'appui à apporter à la Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pélerin et la mise en exécution aussi rapidement que possible du Projet Régional de Lutte Préventive contre le criquet pélerin en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest. Il a souhaité à ce propos que la Communauté Internationale, qui a largement contribué à juguler la dernière invasion, manifeste plus d'intérêt à la mise en place d'une stratégie de lutte préventive en ce moment précis où des signes de recrudescence des pullulations acridiennes sont perceptibles.

Par la suite Monsieur Nabih NAHAS, Représentant de la FAO au Maroc, intervenant au nom du Directeur Général de l'Organisation, a souhaité la bienvenue aux participants à la Session et leur a fait part de la considération de l'Organisation pour les efforts accomplis par les Pays Maghrébins en vue de contrôler les populations du criquet pélerin aussi bien en période d'invasion qu'en période de rémission. De même qu'il a salué le rôle important de la Force Maghrébine dans la prospection et la lutte dans les aires de reproduction du criquet pélerin en Afrique de l'Ouest .

Par ailleurs, le Représentant de la FAO a fait l'éloge de la volonté sincère de tous les Pays Maghrébins pour leur appui à la lutte préventive et sa mise en exécution par la Force Maghrébine actuellement en action dans les aires de reproduction de la Mauritanie et du Niger.

A la fin de son allocution, il a exprimé sa satisfaction pour les activités de la Commission et a souhaité le renforcement de son Secrétariat et le financement de ses programmes et de ses projets. Il a également recommandé que le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Information soit considéré comme un document de travail de la présente Session et s'est engagé à le faire parvenir au Directeur Général de la FAO.

Enfin il a souhaité plein succès à la 17ème Session.

Monsieur Taieb BELHADJ, Président de la Commission et chef de la Délégation Tunisienne, a souhaité de son côté la bienvenue aux Délégués et a présenté ses vifs remerciements au Gouvernement de Sa Majesté Le Roi Hassan II pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux participants .

Il a également souhaité que les travaux de la présente Session soient couronnés de succès pour le bien des Pays de la région. Il a enfin remercié la FAO pour les efforts qu'elle accomplit pour le renforcement des activités de la Commission.

ORGANISATION DE LA SESSION

Conformément aux dispositions prises lors des Sessions précédentes, la Commission s'est réunie avec son Comité Exécutif, en séances communes pour l'étude de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

BUREAU

Président : Mr Abdelaziz Arifi (Maroc)

Vice-Président : Mr Mustapha Mohamed Aliesh (Libye)

Comité de rédaction

La rédaction du rapport a été confiée à un Comité composé d'un Délégué de chaque Etat membre, du Secrétariat de la Commission et du Représentant de la FAO à la réunion.

Participants à la Session

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les Délégués des Etats membres de la Commission, le Représentant de la FAO à la réunion et le Secrétaire FAO de la Commission dont les noms suivent :

Algérie :

- Mr Tahar Nezzal, Secrétaire Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV), BP 80 El-Harrach Alger, Algérie.

- Mr Bachir Chara, Chef de Service de lutte antiacridienne à l'INPV.

- Mr Brahim Ambar, Représentant de l'Office National de la Météorologie Dar-El-Beida - Alger, Algérie.

Libye :

- Mr Mustapha Mohamed Aliesh, Président du Comité National Permanent de lutte contre le criquet pélerin, Sidi El-Masri Tripoli, P.O Box 7424 Ain Zara-Branch, Tripoli, El Djamahiria Arabe Libyenne Tél : 60 77 55 - 60 71 89 , Téléx : 20275, Fax: 41696.

- Mr Faraj Mohamed Karra, membre du Comité National Permanent de lutte contre le criquet pélerin, Tripoli.

- Mr Mustapha Ali Maatouk, membre du Comité National Permanent de lutte contre le criquet pélerin, Tripoli.

Maroc :

- Mr Arifi Abdelaziz, Directeur de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Repression des Fraudes, Avenue de la Victoire BP 1308 Rabat, Maroc.

- Mr Lakhdar Rachid, Chef de la Division des Contrôles Techniques et Phytosanitaires, Avenue de la Victoire BP 1308 Rabat, Maroc.

- Mr Thami Ben Halima, Chef du Centre National de la Lutte Antiacridienne d'Aït-melloul, BP 125 Inezgane, Maroc.

- Mr Sinaceur Mustapha, Représentant Permanent Adjoint du Maroc auprès de la FAO, Rome.

- Mr Slassi Mohamed Larbi, Chef de la Division des Etudes Générales et des Relations Extérieures, Direction de la Météorologie Nationale, BP. 8160 Casablanca 02, Maroc.

- Mr Ghaout Saïd, Docteur Acridologue à la Direction de la Protection des Végétaux , des Contrôles Techniques et de la Repression des Fraudes, Rabat, Maroc.

- Mr Mouhim Ahmed, Ingénieur-Acridologue au CNLAA, Maroc.

- Mr Abidi Azouz, Ingénieur, Chef de Service, Direction de la Météorologie Nationale, Maroc.

- Mr Maddouh Arbi, Ingénieur, Chef de Service, Direction de la Météorologie Nationale, Maroc.

- Mr El Hadani Driss, Ingénieur Hydrogéologue, 16 Av. de France, Agdal Rabat.

- Mr El Loumni Bouchaib, Direction Générale, Ministère des Affaires Etrangères, Rabat.

Mauritanie :

- Mr Biranté Soumaré, Directeur-Adjoint de l'Agriculture, Ministère du Développement Rural, BP. 180 Nouakchott (RIM) Tél: 51500, 54769.
- Mr Gandega Yelli, Chef de Service de l'Agrométéorologie, Mauritanie - BP. 180 Nouakchott, Tél : 55202.

Tunisie :

- Mr Belhaj Taieb, Directeur Général de la Production Agricole, Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary Tunis.
- Mr Zaïdi Hasnaoui, Sous-Directeur de la Défense des Cultures. Ministère de l'Agriculture, 30 Rue Alain Savary, Tunis.
- Mr Bendakhlia Fayçal, Service Agrométéorologie Institut National de la Météorologie BP. 156, Tunis-Carthage, Tunisie.

F A O :

- Mr Nézil Mahjoub, Secrétaire de la Commission, Alger.
- Mr Abderrahmane Hafraoui, AGP, FAO, Rome.
- Mr Abdelouahab Bouchanine, Représentation FAO, Rabat.

ORDRE DU JOUR

- 1 . Ouverture de la Session
- 2 . Election du Président et du Vice Président.
- 3 . Adoption de l'ordre du jour.
- 4 . Election du Comité de rédaction.
- 5 . Situation acridienne en 1990 et jusqu'en Août 1991 avec les prévisions pour les prochains mois.
- 6 . Compte rendu du Président de la Commission sur la mission effectuée à Rome pour la présentation à la FAO des décisions et recommandations de la seizième Session.
- 7 . Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations de la seizième Session.
- 8 . Discussion et adoption du rapport du Comité Exécutif établi lors de la réunion tenue à Alger du 20 au 25 Février 1991 et portant principalement sur les questions suivantes :
 - . Evaluation de l'activité de la Force Maghrébine en 1990 et 1991 et plan d'action pour les années 1992 et 1993.
 - . Projets maghrébins sur la formation, les recherches et la météorologie.

- . Projet inter-régional de lutte préventive contre le criquet pélerin .
 - . Programme de coopération avec l'Organisation Commune de lutte Antiacridienne et de lutte Antiaviaire (O.C.LA.LAV.)
- 9 . Problèmes posés par les pesticides dans la sous-region maghrébine.
 10. Rapports nationaux sur la dernière invasion.
 11. Comptes annuels pour 1989 et 1990 et programmes de travail et budgets pour 1991 et 1992.
 12. Questions diverses.
 13. Date et lieu de la prochaine Session.
 14. Adoption du rapport.

RESUME DES DEBATS

SITUATION DU CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST ET DANS LE RESTE DE L'AIRE D'INVASION - Période 1990 à Septembre 1991 ET PREVISIONS.

1 - SITUATION ACRIDIENNE

L'exposé du Secrétariat de la Commission sur la situation acridienne dans la région et dans les autres aires de distribution du Criquet pélerin complété par les communications des Délégués des Etats membres et du Représentant de la FAO à la réunion fait ressortir une certaine activité en Algérie, en Mauritanie et en Libye.

- En Algérie : Cette activité acridienne concerne les zones de reproduction estivale se trouvant à l'Ouest du Hoggar et au Sud d'Assjerad ainsi que les régions frontalières avec le Mali.

Les Criquets pélerins localisés sont constitués d'individus solitaires, transiens et grégaires à différents stades de développement (larves, ailés immatures et matures en accouplement et ponte).

Au 20 Septembre 1991, les populations acridiennes qui présentaient des densités supérieures à 500 ind/Ha ont fait l'objet de traitements sur une superficie de l'ordre de 1020 hectares.

Actuellement, la situation acridienne se caractérise par la présence de criquets pélerins épars (300 - 3000 individus au Km²) qui se distribuent dans les régions précitées.

Cette activité acridienne fait suite aux pluies enregistrées au courant de la dernière décade de Mai 1991 (43 mm enregistrés à Tamanrasset), et Août 1991 (12 mm à Tamanrasset) qui ont été suivies de l'installation d'un couvert végétal abondant dans les zones d'épandage.

A la fin du mois de Septembre, cette végétation était en cours de dessèchement dans la totalité des localités.

Compte tenu de cette situation, l'Algérie a pris des mesures pour poursuivre la surveillance et intensifier les prospections.

- En Mauritanie : Les prospections entreprises dans le pays dès le début de la saison de mousson, renforcées avec les moyens de la FMI à partir du 25 Août 1991, font état d'une augmentation des effectifs de criquets pèlerins à différents stades de développement (larves, ailés immatures et matures) dans les zones grégaires du Tagant, du Lac R'Kiz, du Trarza, des Aftouts, des deux Hodhs et du Nord du Brakna.

Dans la région comprise entre Chataâ Ezamel et Rass Lazrag (Nord de Tagant), des densités de 200 individus/ Ha ont été relevées sur une superficie de 2000 Ha.

Les conditions écologiques sont encore très favorables à la reproduction et la survie du criquet pèlerin dans toutes les régions potentielles .

- En Libye : Malgré des conditions écologiques favorables, aucune activité acridienne n'a été enregistrée au cours du premier semestre et durant Juillet-Août 1991. Ce n'est qu'à partir du mois de Septembre que des individus épars de criquet pèlerin en phase solitaire ont commencé par apparaître dans la région de Ghat. Les densités relevées sont insignifiantes (15-35 ind/Km²).

- Au Maroc et en Tunisie : l'activité acridienne est demeurée calme au cours de cette année 1991.

- Dans les pays du Sahel : la situation acridienne n'est suivie qu'au Niger où deux équipes (5 véhicules) de la FMI opèrent conjointement avec une équipe du pays (2 véhicules) dans " l'Aïr et le Tamesna " secteurs qui sont déclarés indemnes de toute activité acridienne significative. Par contre au Mali et au Tchad, aucune prospection n'a été entreprise. Cependant des informations recueillies auprès d'un ancien prospecteur de l'OCCLALAV et auprès des nomades à la frontière algéro-malienne, font état de conditions écologiques très favorables à la reproduction du criquet pèlerin dans le Nord du Mali (Adrar des Iforas vallée du Tilemsi - Timetrine entre autres) et d'une présence de populations acridiennes plus au moins importantes dans les mêmes régions.

Pour ce qui est des autres aires d'habitat permanent du criquet pèlerin, les informations reçues sur ces régions sont très limitées et il semble que l'activité acridienne y demeure insignifiante jusqu'à la fin Septembre 1991.

2 - PREVISIONS ET DISPOSITIONS A PRENDRE

Compte tenu des conditions écologiques existantes dans les pays de la région ainsi que dans ceux de l'Afrique de l'Ouest et des perspectives de leur évolution, la situation acridienne actuelle pourrait se développer suivant l'un des deux scénarios ci-après :

a/ Poursuite des pluies de mousson dans les zones qui abritent des populations acridiennes au cours du mois d'Octobre: dans cette éventualité, les conditions écologiques demeureraient favorables dans les régions grégarigènes des pays sahéliens et du Sahara méridional algérien et favoriseraient des reproductions au niveau local.

Ces reproductions augmenteraient de manière significative les effectifs et pourraient amorcer la grégarisation dans plusieurs localités. A la fin de la saison des pluies de mousson, les populations pourraient migrer vers les zones de reproduction hiverno-printanière.

b/ Absence de pluies dans les zones sahariennes algériennes et sahéliennes: dans ce cas, les populations qui se trouvent à l'état dispersé dans le Sud Algérien vont être renforcées par d'autres qui proviendraient des zones sahéliennes, notamment du Mali. L'ensemble évoluera progressivement vers les régions grégarigènes où se dérouleront les reproductions hiverno-printanières. Il s'agit des zones d'épandage se trouvant au Sud-Est du plateau de Tadmaït, de l'Ahmada de Tinghert, au Nord-Est du Tassili N'Ajjer, et du Mouydir.

Ces populations acridiennes commenceront à se reproduire au début du printemps dès que les conditions écologiques deviendront favorables, et donneront lieu à des grégarisations et des formations acridiennes plus ou moins dangereuses.

Au vu de ce qui précède, les mesures suivantes sont nécessaires:

- . Poursuivre et intensifier les prospections en Algérie et en Mauritanie jusqu'à fin Novembre 1991.

- . Effectuer en Algérie et en Mauritanie des prospections précoces des zones grégarigènes hiverno-printanières.

- . Faire assurer par la FAO le financement de ces prospections en Mauritanie.

. Mettre en place par le Secrétariat, en relation avec les Pays membres, un système d'information relatif au criquet pèlerin.

3 - COMPTE RENDU DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR SA MISSION EFFECTUEE A ROME

Le Président a fait un exposé sur la mission qu'il a effectuée à Rome du 13 au 14 Juin 1990, accompagné du Secrétaire de la Commission.

En l'absence du Directeur Général de la FAO, le Président a tenu une séance de travail avec Messieurs BRADER et MAC CULLOCH respectivement Directeur de la Division de la Production et de de la Protection des Plantes, et Responsable de la Lutte Anti-acridienne au sein de la même Division.

Au cours de cette réunion, il a été débattu des points suivants:

- . Force Maghrébine d'Intervention contre le criquet pèlerin.
- . Coopération avec les pays du Sahel.
- . Renforcement de la Commission.
- . Organisation de la circulation de l'information sur le criquet pèlerin.
- . Formation et recherches acridiennes.
- . Etat des pesticides utilisés dans la lutte contre le criquet pèlerin.
- . Réseaux-Radio utilisés dans la lutte Anti-acridienne.
- . Projet de Lutte Préventive contre le criquet pèlerin.
- . Comptes des années 1988 et 1989 et programme de travail et budget de l'année 1990.

Une discussion franche a eu lieu entre les deux parties aux termes de laquelle le Directeur de la Division de la Production et de la Protection des Plantes a pris note des préoccupations de la Commission et a promis de leur réserver toute l'attention requise .

Concernant les recommandations de la présente Session, la Commission a mandaté son Président pour les présenter au Directeur Général de la FAO. Il en sera de même pour toutes les Sessions.

4 - RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT EN 1990 ET 1991

Le Secrétariat de la Commission a fait un exposé sur les activités réalisées en 1990 et 1991. Ces réalisations portaient sur le suivi de l'exécution des recommandations, la préparation de la présente session et de la réunion du Comité Exécutif tenue à Alger du 20 au 25 février 1991 et la gestion du Secrétariat de la Commission sur le plan technique administratif et financier.

5 - DISCUSSION ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE EXECUTIF

La Commission a examiné le rapport du Comité Exécutif réuni à Alger du 20 au 25 Février 1991 et l'a adopté (ANNEXE N° I). Cependant certaines observations ont été faites sur les projets formation, recherche, et météorologie.

6 - EVALUATION DE L'ACTIVITE DE LA FORCE MAGHREBINE EN 1990 ET 1991 ET PROGRAMME D'ACTION POUR 1992 ET 1993

La Commission a pris connaissance des actions menées au cours de l'année 1990 par la Force Maghrébine d'Intervention (F.M.I) contre le criquet pélerin en Mauritanie et au Niger. Elle a exprimé sa satisfaction quant à la réussite des prospections larges et précises qui ont porté sur la majorité des aires de reproduction estivale du criquet pélerin dans ces pays.

A l'instar de 1990, la F.M.I mène, depuis fin Août 1991, des prospections dans les mêmes aires de reproduction.

A ce propos, la Commission salue les efforts déployés par la FAO qui ont permis le financement des activités de la F.M.I depuis sa mise en place.

Etant donné que le Projet régional, devant assurer la lutte préventive dans la région, n'a pu être mis en oeuvre, et dans le but de pallier à cette insuffisance, la Commission a élaboré un " Programme de surveillance de l'activité du criquet pélerin dans les aires grégariques en Afrique de l'Ouest en 1992 et 1993 " . (ANNEXE N° II).

Ce programme, destiné à couvrir les zones de reproductions saisonnières en Mauritanie, au Mali, au Niger et éventuellement au Tchad, est évalué à 510.000 \$ US. (non compris les salaires des prospecteurs estimés à 30.000 \$ US, l'amortissement et l'entretien des véhicules estimés à environ 400.000 \$ US).

A cet effet, la Commission demande à la FAO de rechercher, comme elle l'a déjà fait les années précédentes, les fonds nécessaires à la réalisation de ce programme dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Elle saisit la proposition faite par le Représentant de la FAO à la 17ème Session pour demander à cette Organisation de mettre à contribution le Fonds international en vue de financer une partie du dit Programme.

7 - PROJETS MAGHREBINS SUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Sur recommandation de la 16ème Session de la Commission,

le Comité Exécutif a élaboré lors de sa réunion d'Alger (20-25.02.91) deux projets distincts, l'un traitant de la formation et l'autre de la recherche.

Le " Projet Formation " (Annexe II du rapport du Comité Exécutif) répond aux préoccupations actuelles des pays membres en matière de formation à tous les niveaux du personnel intervenant en lutte antiacridienne et permettra de renforcer leurs services nationaux spécialisés dans ce domaine. Etalé sur une période de 6 ans, la Commission y contribuera avec un montant de 500.000 \$ US.

La Commission a pris connaissance des observations faite par la FAO sur la forme et le contenu du projet et demande au Secrétariat d'apporter les modifications requises au document du projet et l'envoyer à la FAO en vue de rechercher les sources de financement .

L'élaboration du " Projet Recherches " (Annexe III du rapport du Comité Exécutif) a été faite en raison de l'importance que les pays membres accordent à la recherche scientifique dans la compréhension du problème acridien et dans l'amélioration de la prévision et de la lutte . Celui-ci a comme principaux objectifs: la cartographie des habitats du criquet pélerin en Mauritanie, l'identification des principaux d'entre-eux et la classification des " Aires homogènes de reproduction ".

La Commission réaffirme l'intérêt qu'elle porte à ce projet et insiste sur la nécessité de la participation à ce projet des chercheurs en Acridologie de tous les Pays membres ainsi que sur la mise à contribution des Institutions maghrébines pouvant y être associées.

Après avoir pris connaissance de l'information communiquée par le Représentant de la FAO à la Session relative à la présentation du dit Projet à la réunion du SAC (Comité Scientifique Consultatif) prévue du 14 au 18 Octobre 1991, la Commission demande à la FAO d'apporter tout l'appui nécessaire pour l'acceptation et le financement de ce projet.

8 - PROJET MAGHREBIN SUR LA METEOROLOGIE

La composante météorologie étant d'une grande importance dans le suivi de l'évolution des conditions écologiques dans l'aire d'habitat du criquet pélerin, et afin de compléter les réseaux existants ou en voie de réalisation, les spécialistes en météorologie avaient élaboré, lors de la 16ème Session, un programme de travail dont la Commission avait recommandé son réexamen de manière approfondie par le Comité Exécutif.

A la demande de ce dernier, un projet plus complet et détaillé a été établi lors de la présente Session. Il sera

finalisé au cours d'une consultation Acridologie-Météorologie prévue par le Secrétariat avant fin 1991.

Le Comité Exécutif statuera sur la forme définitive de ce projet au cours de sa prochaine Session.

9 - PROGRAMME DE COOPERATION AVEC L'O.C.LA.LAV

Après avoir étudié le " Programme Cadre de Coopération entre l'Afrique du Nord-Ouest et l'Afrique de l'Ouest en matière de lutte contre le criquet pèlerin " élaboré par le Comité Exécutif en Février 1991 et transmis à l'O.C.LA.LAV en Avril de la même année, la Commission l'a approuvé tout en tenant compte des quelques modifications proposées par le Directeur Général de cette Organisation.

Par ailleurs, la Commission a manifesté son inquiétude quant à la non participation de l'O.C.LA.LAV à la présente Session. Elle a de même souligné la raréfaction des informations sur la situation acridienne que cette Organisation transmettait régulièrement aux pays d'Afrique du Nord-Ouest.

La Commission, qui attache une grande importance au rôle joué par l'O.C.LA.LAV dans la formation, l'information et la coordination en Afrique de l'Ouest, souhaite un appui constant à cette Organisation et émet le voeu de voir se réaliser dans les meilleurs délais le " Programme Cadre " précité (Annexe IV du rapport du Comité Exécutif).

10 - PROJET REGIONAL DE LUTTE PREVENTIVE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU NORD-OUEST

Initié en Juin 1988 à Nouakchott, le projet régional de lutte préventive contre le criquet pèlerin a fait depuis l'objet de nombreuses formulations dont la dernière a été discutée à Rome les 2 et 3 Mai 1991. Au cours de cette réunion, les pays bénéficiaires ont approuvé le principe de la lutte préventive contre le criquet pèlerin tel que formulé dans le document du projet tout en souhaitant sa mise en place dans les meilleurs délais.

A cette occasion, les participants ont particulièrement souligné que :

- Le projet doit, du fait des aspects bio-écologiques du criquet pèlerin et de la complémentarité des zones grégariques, couvrir et concerner impérativement les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest.

- Les pays sahéliens abritant des aires grégariques ne sont pas en mesure de prendre en charge entièrement la contre partie fixée par le projet.

- Les moyens matériels disponibles dans les Pays sahéliens n'étant pas en mesure de répondre aux besoins de la lutte préventive, les participants ont demandé que les équipements prévus dans le projet soient fournis par celui-ci dès la première ou, au plus tard, la seconde année du projet.

- La coordination telle que décrite dans le projet n'est pas suffisamment précise. Elle doit être revue dans le fond et dans la forme (renforcement équitable des structures sous-régionales existantes, création d'un seul comité technique régional au lieu et place des deux proposés dans le document de projet).

- En outre, exceptés le Sénégal et le CILSS, tous les participants ont demandé la suppression du poste de coordonnateur régional en Afrique de l'Ouest, cette tâche devant relever de l'O.C.LA.LAV.

Malheureusement rien de ce qui a été souligné pourtant avec insistance par les pays membres de la Commission n'apparaît dans le Compte rendu de la réunion élaboré par la FAO et transmis aux Etats.

Aussi et compte tenu de ce qui précède, les pays membres de la Commission constatent avec regret que le dit compte rendu ne reflète pas les positions qu'ils ont exprimées.

Ils notent également que les conclusions développées dans le même compte rendu n'expriment nullement dans leur quasi totalité les points de vue des participants notamment les paragraphes 43 B-44-45-46 et 47.

Pour toutes ces raisons, les pays membres de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest ne se considèrent pas tenus par les termes du compte rendu et rejettent toute reformulation du projet " lutte préventive " qui prendrait comme base les conclusions du compte rendu en question. Par ailleurs, ils demandent avec insistance à la FAO de :

. Convoquer au plus tôt un comité ad-hoc en vue de réexaminer le programme de lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de l'aire d'invasion.

. Inscrire le dit programme régional à l'ordre du jour de la prochaine réunion du D.L.C.C.

A cet égard, et compte tenu de l'urgence, la Commission a mandaté son Président pour saisir instamment à ce sujet le Directeur Général de la FAO.

**11- PROBLEMES POSES PAR LES PESTICIDES DANS LA SOUS-REGION
D'AFRIQUE DU NORD-OUEST**

La Commission, ayant fait une analyse approfondie de l'état des pesticides et des problèmes posés par la disponibilité dans la région de grandes quantités de ces produits, lance un appel à la FAO, aux firmes productrices de pesticides, aux institutions et pays donateurs intéressés par ce problème, pour leur demander d'aider et de collaborer avec les pays maghrébins en vue de préparer et de financer un projet définissant les formules possibles de destruction des stocks obsolètes, de la reformulation de certains produits pour d'autres usages et dégager des solutions appropriées pour leur stockage et leur bonne conservation, en vue d'assurer la protection de l'environnement et la sauvegarde des intérêts des pays de la région.

Après avoir pris connaissance des informations fournies par le Représentant de la FAO relatives à ce sujet, la Commission demande à l'Organisation de présenter un rapport sur les actions entreprises à ce jour et ce que l'Organisation internationale a programmé à court et à moyen terme dans ce domaine.

12- RAPPORTS NATIONAUX SUR LA DERNIERE INVASION

La Commission a chargé le Secrétariat de poursuivre ses contacts avec les Pays membres pour la réalisation de la recommandation faite à ce sujet lors de la 16ème Session.

**13- COMPTES DES ANNEES 1989, 1990 ET PROGRAMMES
DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 1991 ET 1992**

La Commission a examiné les budgets des années 1989 et 1990, les prévisions de dépenses pour l'année 1991 et le budget pour 1992 (Annexe III) et a exprimé sa satisfaction pour les réalisations accomplies. Elle a approuvé les comptes présentés et fait les observations suivantes :

- . Nécessité, pour les pays membres, de s'acquitter dans les meilleurs délais possibles des contributions arriérées dues au budget de la Commission.

- . Besoin de la présentation d'une note explicative sur le budget de la Commission.

- . Nécessité de procéder à l'occasion des réunions de la Commission à l'examen du projet de budget pour l'exercice suivant élaboré par le Comité Exécutif sur la base des propositions des Pays.

- . En ce qui concerne la traduction simultanée, la Commission

a donné son accord de principe pour en faire recours lors des prochaines Sessions et a fait les observations suivantes :

- Réduire autant que possible les dépenses qu'engendre la traduction simultanée.

- Demander à la FAO une participation consistante aux dépenses liées à l'interprétation.

- Acquérir pour les besoins des réunions du Comité Exécutif des équipements simples mais appropriés pour assurer l'interprétation nécessaire .

14- QUESTIONS DIVERSES

. SAUTERIAUX

La Commission a pris acte des avant-projets présentés par la Libye et le Secrétariat de la Commission relatifs au renforcement de la lutte contre les sauteriaux dans la région maghrébine et a exprimé son intérêt quant à l'importance du sujet. En application des termes de la conventions portant création de la Commission, il a été convenu :

- . de faire assurer, comme par le passé, la coordination des problèmes sautériaux et éventuellement d'autres déprédateurs présentant un intérêt commun pour la sous-région par le Secrétariat.

- . d'organiser par le Secrétariat une consultation pour l'élaboration d'un projet définitif sur les sauteriaux devant être présenté pour financement par les Pays eux-mêmes.

- . de discuter de ces questions, lors des prochaines Sessions de la Commission au niveau du point " divers " de l'ordre du jour.

. PROJET FORMATION GCP/INT/517/BEL

La Commission a pris note de la communication faite par le Représentant de la FAO à la réunion du Comité Exécutif concernant l'état d'avancement du projet belge de formation d'un montant de 735.720 \$ US et d'une durée de trois ans, destiné à assurer des sessions de formation de courte durée dans les domaines de la prospection, du traitement des informations liées à la lutte anti-acridienne et des prévisions dans l'aire d'invasion.

La Commission réitère la recommandation du Comité Exécutif à ce sujet et qui est la suivante :

Tout en appréciant l'effort consenti par la FAO et le donateur, la Commission a souligné que les formations proposées ne correspondent pas aux priorités des pays de la région. Les fonds destinés à cette formation auraient pu être réservés à des formations de haut niveau que le DLCC a souvent recommandées. En outre la Commission regrette que les pays membres n'aient pas été associés à l'élaboration de tels projets.

Par ailleurs, la Commission recommande que les programmes de formation non encore réalisés soient définis conjointement avec les Pays et les Organisations régionales concernés .

. DUREE DE LA SESSION

Au vu de l'expérience vécue durant la présente et les précédentes Sessions, faisant ressortir l'insuffisance du temps imparti pour accomplir convenablement les travaux de la Session et la rédaction du rapport en arabe et en français, la Commission a décidé de prolonger d'une journée la durée des Sessions.

15- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission a accueilli avec satisfaction l'aimable invitation qui lui a été faite par la délégation de la République Algérienne à abriter la 18ème Session à une date qui sera fixée en consultation entre le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Gouvernement de la République Algérienne et le Président de la Commission, la période proposée étant le mois d'Octobre 1992.

16- REMERCIEMENTS ET APPRECIATIONS

Les participants ont exprimé leurs vifs remerciements et leur considération au Gouvernement du Royaume du Maroc pour la tenue de la session à Rabat, l'accueil chaleureux, la parfaite organisation, la généreuse hospitalité et les commodités mises à la disposition des délégations. Ils ont remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les services rendus par la FAO.

ANNEXE N° II**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN****EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**
-----**PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ACTIVITE
DU CRIQUET PELERIN DANS LES AIRES
GREGARIGENES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST EN 1992-1993**

Depuis la fin de l'invasion généralisée 1953-1962, la lutte préventive contre le criquet pélerin était assurée en Afrique de l'Ouest (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) par l'OCLALAV, et en Afrique du Nord-Ouest par les Etats eux-mêmes dont la coordination est assurée depuis 1972 par la CLCPANO.

De multiples difficultés, surtout financières, ont progressivement réduit les activités opérationnelles de l'OCLALAV qui sont devenues quasiment nulles vers la moitié des années 80.

Depuis cette date, un besoin pressant dans le domaine de la prospection et de la lutte contre le criquet pélerin s'est toujours fait sentir dans les zones de reproduction saisonnière du Mali, de la Mauritanie et du Niger.

Pour y pallier, des prospections ont été souvent réalisées conjointement par les pays d'Afrique du Nord-ouest et d'Afrique de l'Ouest. En 1989 et 1990, les moyens matériels de la Force Maghrébine d'Intervention ont été mis à contribution pour assurer la surveillance en Mauritanie et au Niger.

Ces prospections conjointes s'inscrivent dans le cadre d'une coopération Maghreb-Sahel qui a toujours existé et qui tend à se développer en vue de :

- Assurer une meilleure évaluation de la situation acridienne et partant une organisation rationnelle de la lutte contre le criquet pélerin;
- Contribuer au renforcement de la lutte contre le criquet pélerin dans les zones les plus infestées et les moins dotées en moyens de traitement;
- Mettre en oeuvre des programmes communs de formation et de recherches;
- Améliorer les échanges d'expériences en matière de lutte antiacridienne.

Si le " Projet Régional de Lutte Préventive contre le Criquet pélerin " avait trouvé le financement nécessaire, les objectifs précités auraient pu être réalisés rapidement.

Mais, comme ce n'est pas le cas, et vu les délais requis pour la reformulation et la mise en oeuvre d'un nouveau projet, il est indispensable de prévoir pour 1992 et 1993 un programme minimum pour la surveillance de l'activité du criquet pélerin dans les aires grégarigènes de l'Afrique de l'Ouest. Ce programme est destiné à couvrir les zones de reproductions saisonnières en Mauritanie, Mali, Niger, et éventuellement celles du Tchad selon le planning ci-joint (annexe 1).

Les équipes de prospection - traitement seront équipées de matériels essentiellement fournis par les pays du Maghreb et secondairement par les pays hôtes. Inversement, ceux-ci mettront à la disposition des équipes conjointes la majorité du personnel nécessaire ; l'apport du Maghreb se limitera à quelques techniciens qui ne perceveront, en cours de mission, que le per diem des nations unies .

L'estimation financière du programme est détaillée dans l'annexe 2.

Annexe 1

Planning annuel de surveillance de l'activité du
criquet pélerin dans les aires de reproductions
saisonnnières de l'Afrique de l'Ouest

PAYS	NB EQUIPES	COMPOSITION DES EQUIPES			ZONES	PERIODE												
		TECH.	Nb. VEH	CHAUF.		GUIDES	MANOEUV.	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
Mauritanie	2	4	(1)	6	2	2	Tiris Zemmour											
							Hank											
							Adrar											
							Inchiri											
Mali	6	12	(1)	18	6	6	Tagant											
							Assaba											
							Trarza											
							Brakna											
							Hodhs											
Mali	2	4	(1)	7	(2)	7	(3)	2	Tamesna									
							Adrar des											
							Iforas											
							Timetrine											
Niger	2	4	(1)	7	(2)	7	(3)	2	Air									
							Tamesna											

- (1) 50% fournis par le pays hôte et 50% par les pays d'Afrique du Nord-Ouest
- (2) dont 2 fournis par le pays hôte
- (3) dont 2 chauffeurs-mécaniciens fournis par les pays d'Afrique du Nord-Ouest

Annexe 2ESTIMATION FINANCIERE (EN \$ EU) DU
PROGRAMME DE SURVEILLANCE POUR 1992 ET 19931. Prospection en Mauritanie1.1. Dépenses opérationnelles par équipe et par mois- Personnel

- DSA prospecteur Maghrébin autre que Mauritanien selon le barème des Nations-Unies.

$$1 \times 39 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.170 \$$$

- Indemnités de déplacement du prospecteur Mauritanien selon le barème local .

$$1 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 600 \$$$

- Indemnités de déplacement de 3 chauffeurs Mauritaniens selon barème local.

$$3 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.800 \$$$

- Salaire et indemnités de déplacement pour 1 manoeuvre et 1 guide recrutés sur place.

$$2 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 \text{ j} = 1.200 \$$$

Total personnel : $1.170 + 600 + 1.800 + 1.200 = 4.770 \$ \text{ EU}$

- Carburant - lubrifiants

Environ 20 \$ EU / jour / véhicule, soit :

$$3 \times 20 \$ \text{ EU} \times 30 = 1.800 \$ \text{ EU}$$

Total dépenses mensuelles par équipe: $4.770 + 1.800 = 6.570 \$ \text{ EU}$

1.2. Dépenses opérationnelles des prospections prévues

1.2.1. Prospections printanières

1 mois et $\frac{1}{2}$ de prospection pour 2 équipes

- 2 équipes X 1,5 mois X 6.570 \$ EU/équipe/mois = 19.710 \$ EU

- frais de transport avion de 2 prospecteurs maghrébins autres que Mauritaniens = 2.000 \$ EU

- Assurance véhicules = 2.000 \$ EU

Total 1 = 23.710 \$ EU

1.2.2. Prospections estivales

3 mois de prospections pour 6 équipes

- 6 équipes X 3 mois X 6.570 \$ EU/équipe/mois = 118.260 \$ EU

- Frais de transport avion de 6 prospecteurs maghrébins autres que Mauritaniens.

6 X 1.0000 \$ EU = 6.000 \$ EU

- Assurance véhicules = 6.000 \$ EU

Total 2 = 130.260 \$ EU

2. Prospections au Niger

Les calculs faits comme précédemment selon le barème des Nations-Unies pour le personnel Maghrébins et selon le barème local pour le personnel Nigériens font ressortir, pour 2 mois de prospection, les dépenses suivantes :

- Personnel

* 2 prospecteurs Maghrébins

2 X 75 \$ EU X 60 j = 9.000 \$ EU

* 2 chauffeurs-mécaniciens Maghrébins

2 X 75 \$ EU X 60 j = 9.000 \$ EU

* 2 prospecteurs Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

* 5 chauffeurs Nigériens

5 X 20 \$ EU X 60 j = 6.000 \$ EU

* 2 guides Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

* 2 manoeuvres Nigériens

2 X 20 \$ EU X 60 j = 2.400 \$ EU

Total Personnel = 31.200 \$ EU

- Carburant - lubrifiants

(20 \$ EU / Véhicule / jour)

7 X 20 \$ EU X 60 j = 8.400 \$ EU

- Frais de transport avion d'1 prospecteur Maghrébin
(l'autre, Algérien fera le déplacement par route)

1 X 1.000 \$ EU = 1.000 \$ EU

- Assurance véhicules = 1.700 \$ EU
Total 3 = 42.300 \$ EU

3. Prospections au Mali

Les dépenses opérationnelles sont les mêmes que pour le Niger soit :

Total 4 = 42.300 \$ EU

4. Prospection au Tchad

Les prospections au Tchad ne se justifient réellement que si des populations allochtones parviennent à coloniser certaines aires de reproduction de ce pays. Il serait par conséquent difficile de prévoir à l'avance la mise en place d'un dispositif de prospection.

Un fonds de réserve d'environ 30.000 \$ EU pourrait être prévu dans la présente estimation financière afin de faire face à tout besoin éventuel pour la surveillance de l'activité du criquet pèlerin au Tchad.

5. Total annuel des dépenses opérationnelles

T1+T2+T3+T4 = 23.710 + 130.260 + 42.300 + 42.300 = 238.570 \$ EU

6. Total général pour 1992 et 1993

477.140 + 30.000 (fonds de réserve Tchad) = 507.140 \$ EU

Total Général arrondi à : 510.000 \$ EU

ANNEXE N° IIIAnnexe 1Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin
en Afrique du Nord-OuestFonds de dépôt No. 9169Contribution des Etats membresEtat des compte au 31 août 1991
(en dollars E.-U.)

<u>Pays</u> <u>Membres</u>	<u>Contributions</u> <u>dues 31/12/90</u>	<u>Contributions</u> <u>dues en 1991</u>	<u>Contributions</u> <u>reçues 31/8/91</u>	<u>Contributions</u> <u>dues 31/8/91</u>
Algérie	73 200	36 600	0	109 800
Libye	166 000	41 500	98 241	109 259
Maroc	0	33 300	33 290	10
Tunisie	21 600	21 600	42 582	618
Mauritanie*	10 000	10 000	0	20 000
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	270 800	143 000	174 113	239 687

* à partir de 1990

Budget annuel pour la période quinquennale 1988-1992Recettes et dépenses pour les années
1989, 1990, et prévisions de dépenses pour 1991
(en dollars E.-U.)

	Budget annuel (à partir 1990)	Etat des comptes		
		<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u> (prév.)
<u>RECTTES</u>				
Solde au 1er Janvier		368 434	133 235	82 791
Contributions + intérêts	143 000	113 736	40 074	140 823
	-----	-----	-----	-----
	143 000	482 170	173 309	223 614
<u>DEPENSES</u>				
1300 <u>Assistance temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées				
	17 000	3 335	5 119	400
200 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, participation de fonctionnaire de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants				
	15 000	25 403	19 166	13 417
3000 <u>Services contractuels</u>				
Impression du rapport				
	10 000	4 184	39	7 400
4000 <u>Frais généraux</u>				
Divers				
	2 000	-6 050	11 484	23 349
5000 <u>Fournitures et matériel</u>				
Pour les prospections sur le terrain, carburant et lubrifiants, entretien des véhicules				
	18 000	178 388	600	7 713
6000 <u>Equipement</u>				
Pour les projets de terrain				
	35 000	56 152	17 766	---

<u>8000 Bourses et dons</u>				
Formation individuelle				
et collective	29 000	47 380	25 931	39 672
	-----	-----	-----	-----
Total:	126 000	308 792	80 105	91 951
 <u>Coût des services</u>				
<u>afférents au projet</u>				
<u>(13%)</u>	16 380	40 143	10 413	11 953
	-----	-----	-----	-----
 TOTAL GENERAL	 142 380	 348 935	 90 518*	 103 904*
	=====	=====	=====	=====
 SOLDE	 620	 133 235	 *82 791	 *119 710
	=====	=====	=====	=====

* arrêté au 11 septembre 1991

Annexe 3Détail des dépenses en 1989 et 1990
(en dollars E.-U.)

	<u>Dépenses</u>	
	<u>1989</u>	<u>1990</u>
1300 <u>Assistance temporaire</u>		
- Réunion de la Commission, Tripoli (interprètes)	2 937	
- Réunion de la Commission, Tunis (interprètes)		4 145
- Réunion de la Commission, Tunis (assistance temporaire locale)		300
- Réunion de la Commission, Tunis (interprètes)		674
- Divers	398	
	-----	-----
	3 335	5 119
2000 <u>Voyages</u>		
- Frais de boursiers - Mauritanie	3 437	
- Formation de boursiers (88)	2 920	
- Réunion sur la préparation de la campagne 1988 (Rome)	720	
- Réunion sur le programme de travail en Afrique du Nord-Ouest (Rabat)	202	
- Cours de formation à Montreux	108	
- Réunion de la Commission, Tripoli	7 841	
- Réunion sur la Force Maghrébine d'Intervention, Alger	3 724	2 363
- Frais mission (Mahjoub)	2 589	
- Frais mission (Mahjoub, Tanger)		839
- Divers	3 862	
- Réunion de la Commission, Tunis, mars 1990:		
(frais voyage participants)		7 464
(per diem participants)		4 031
(frais voyage interprètes)		1 432
(per diem interprètes)		2 016
(frais aéroport)		200
- Réunion de la Commission, Alger		986
- Récupération (frais mission Mahjoub)		-165
	-----	-----
	25 403	19 166
3000 <u>Services contractuels</u>		
- Rapports, traductions	4 184	
- Divers		39
	-----	-----
	4 184	39

Dépenses

	<u>1989</u>	<u>1990</u>
4000 <u>Frais généraux</u>		
- Récupération	-6 050	
- Réunion de la Commission, Tunis, mars 1990: (frais généraux)		300
(transport local participants)		100
(interprètes)		6 600
- Impression rapports		4 151
- Divers		333
	-----	-----
	-6 050	11 484
5000 <u>Fournitures et matériels</u>		
- Matériels divers (Tunisie, Libye, Maroc et Algérie 88)		4 788
- Insecticides pour la Mauritanie	173 600	
- Achat livres (Bureau régional Alger)		600
	-----	-----
	178 388	600
60. <u>Equipement</u>		
- Radios et pièces rechange (Algérie)	22 825	
- Radios (Tunisie)	4 633	
- Matériel de laboratoire (Algérie)	16 369	
- Equipements divers	12 325	
- Antenne AH (Algérie)		1 794
- Radios (Libye)		15 972
	-----	-----
	56 152	17 766
8000 <u>Bourses et dons</u>		
- Ghaout (Maroc)	17 473	5 173
- Malek (Tunisie)	4 766	1 554
- Kouki (Tunisie)	8 075	
- Mejri/Lamine (Tunisie)	8 789	4 771
- Selmi (Tunisie)	6 155	11 329
- Selmi (Tunisie)		2 943
- Cours formation Maroc	1 607	785
- Divers	515	
- Récupération		-624
	-----	-----
	47 380	25 931

Annexe 4Détail des prévisions de dépenses pour 1991
(en dollars E.-U.)Obligations
pour 19911300 Assistance temporaire

- Réunion de la Commission, Rabat, sept-oct 91: (frais locaux)	400

	400

2000 Voyages

- Réunion du Comité Exécutif, Alger 1991: (frais voyage participants)	4 860
- Réunion technique sur la lutte préventive contre le criquet pèlerin, Rome, mai 1991: (frais mission Mahjoub)	400
- Réunion de la Commission, Rabat, sept-oct 91: (frais mission participants)	7 500
(frais mission interprètes)	500
- Divers	157

	13 417

3000 Services contractuels

- Réunion de la Commission, Rabat, sept-oct 91: (interprètes)	7 400

	7 400

4000 Frais généraux

- Abonnements aux revues spécialisées (Bureau régional Alger)	300
- Achat cartes végétation et manuel sur le criquet pèlerin et les sauteriaux pour les pays de la Commission	2 128
- Abonnements aux revues spécialisées pour chacun des pays de la Commission	14 120
- Frais publication rapports de la Commission	4 907
- Réunion de la Commission, Rabat, sept-oct 91	1 450
- Expédition matériel	410
- Divers	34

	23 349

5000 Fourniture et matériel

- Achat livres pour pays de la Commission (PR 404934)	4 508
- Achat livres pour le bureau régional d'Alger (PR 404935)	547
- Achat livres divers	2 658

	7 713

8000 Bourses et dons

- Selmi (Tunisie)	20 000
- Selmi (frais voyage retour)	600
- Prospection conjointe Force Maghrébine en Algérie, Libye et Tunisie, fév-mars 1991	16 285
- Réunion technique sur la lutte préventive contre le criquet pèlerin, Rome, mai 1991 (frais mission participants Algérie, Libye, Maroc, Tunisie et Mauritanie)	2 787

	39 672

TOTAL

91 951
=====